

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

| | | |
|--|---|--|
|  <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p> | <p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p> | <p>Délibération n° D20232703-10 Du 27 mars 2023 ÉCOMUSÉE DES MONTS DU FOREZ CONVENTION D'ANIMATION ASSOCIATION LE GOUT SAUVAGE</p> |
|--|---|--|

| | | | | |
|-------------------------------------|----|---------|------------------------|------------|
| Nombre de membres | | | Date de la convocation | 22.02.2023 |
| Afférents au conseil municipal | 15 | | Date d'affichage | 22.02.2023 |
| En exercice | 15 | | | |
| Qui ont pris part à la délibération | 13 | Pouvoir | 0 | |

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (13)

Absents : PAULET N – MOUTON J (2)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

**ÉCOMUSÉE DES MONTS DU FOREZ
CONVENTION D'ANIMATION
ASSOCIATION LE GOUT SAUVAGE**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention d'animation établie par l'association Le goût sauvage, dont le siège se situe à Solignac sous Roche et qui propose d'animer des ateliers autour des plantes sauvages.

Coût de la prestation : 8 € par enfant

Durée : 5 ans

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Approuve** la convention d'animation avec l'association Le goût sauvage dans les termes présentés ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 28 mars 2023.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance